SAINT-SEVER UNE ABBAYE DANS LA CITÉ (1589-1791)

PAR

MAGALI PERBOST-CASTILLON

diplômée d'études approfondies

INTRODUCTION

Fondée à la fin du X^e siècle sur l'emplacement d'un ancien monastère par le duc Guillaume-Sanche, l'abbaye bénédictine de Saint-Sever a joué un rôle de tout premier plan en Gascogne, tant par son aura politique que par sa puissance temporelle. Cette situation de prépondérance, surtout marquée au Moyen Age, se prolongea en partie à l'époque moderne, mais avec de multiples évolutions. L'une d'elles, et non des moindres, fut l'entrée dans deux congrégations, d'abord celle des Exempts de France, puis celle de Saint-Maur. Est ici envisagée la période de 1589, date de l'agrégation aux Exempts, à 1791, c'est-à-dire jusqu'à la disparition de l'abbaye dans la tourmente révolutionnaire.

L'étude porte plus spécifiquement sur la communauté bénédictine en tant qu'entité et sur son insertion dans son environnement, face à des partenaires qui évoluaient. Après avoir posé les bases à la fois institutionnelles et économiques, on envisagera successivement les relations que la communauté bénédictine put entretenir avec le monde ecclésiastique, puis avec le monde laïc, en s'efforçant de montrer comme elle réagit aux mutations et lutta pour se maintenir face à de multiples attaques.

SOURCES

Le chartrier de l'abbaye bénédictine de Saint-Sever, conservé aux Archives départementales des Landes dans la série H, constitue l'essentiel des sources utilisées. Mais, en raison de l'état lacunaire de ce fonds, il a été nécessaire de recourir également aux Archives municipales de Saint-Sever, aux Archives départementales de la Gironde, notamment pour le fonds du parlement de Bordeaux,

aux Archives nationales et, de façon ponctuelle, à quelques autres dépôts d'archives ou bibliothèques comme la Bibliothèque nationale de France. Du côté des sources imprimées, les *Historiae monasterii Sancti Severi libri X*, écrits en 1681 par Dom du Buisson, mauriste saint-séverin, ont souvent servi de base ou de complément aux documents d'archives pour la période allant jusqu'à la fin du XVII^e siècle.

PREMIÈRE PARTIE LES CADRES INSTITUTIONNELS ET ÉCONOMIQUES

CHAPITRE PREMIER

LA POSITION AU SEIN DE L'ÉGLISE : LES FONDEMENTS DU DROIT

Depuis sa fondation, l'abbaye bénédictine de Saint-Sever était exempte de la juridiction diocésaine, situation d'où découlaient des rapports tout particuliers non seulement avec le pape, mais aussi avec l'évêque. Mais, si cette exemption perdura à l'époque moderne, une évolution très nette se fit sentir. Le souverain pontife devint plus lointain, tandis que l'évêque, lui, possédait un certain nombre de moyens d'intervention dans la vie des moines, notamment après les précisions apportées par le concile de Trente. En outre, l'entrée successive de Saint-Sever dans les congrégations des Exempts, en 1589, puis de Saint-Maur en 1645 changea la donne, en mettant fin à l'autonomie héritée du Moven Age.

CHAPITRE II

UNE PUISSANCE SEIGNEURIALE ENTRE ROI ET BOURGEOIS

L'abbaye bénédictine de Saint-Sever, fondée par un comte-duc de Gascogne, fit l'objet de la sollicitude de ses successeurs, y compris des rois anglais. Un paréage fut même conclu avec ces derniers en 1270, instaurant des relations privilégiées entre le monastère et les souverains. C'est sur cette base que les rois suivants, tant anglais que français après 1443, conçurent leurs rapports avec la communauté monastique, mais l'aspect de domination exercée par le monarque n'en fut pas exclu et eut même tendance à prendre le dessus à l'époque moderne.

Quant à la ville même de Saint-Sever, elle naquit de l'abbaye bénédictine : l'abbé Suavius lui donna une existence légale au XI siècle en la dotant d'une enceinte et en accordant des statuts à ses habitants. De ce fait, la communauté monastique entendait exercer une certaine autorité sur la ville ; mais, les statuts de Suavius se révélant vite insuffisants ou dépassés, une évolution fut inévitable, vers une plus grande indépendance et liberté d'action accordées aux bourgeois. Néanmoins, l'abbaye restait en possession de la seigneurie sur la ville de Saint-Sever et sur ses environs, et jouissait à ce titre de nombre de droits, honorifiques et utiles, qui lui permettaient d'affirmer sa puissance.

CHAPITRE III

LES CADRES ÉCONOMIQUES

Richement dotée par son fondateur et ses successeurs, bénéficiant des largesses des fidèles, l'abbaye de Saint-Sever constitua rapidement un patrimoine important. Elle eut certes beaucoup à souffrir des guerres de Religion, mais, après une période de stagnation, la congrégation mauriste prit la gestion en mains et reconstruisit le temporel du monastère. Biens-fonds, dîmes, fiefs constituaient la richesse de l'abbaye. Le mode d'exploitation indirect était le plus souvent utilisé, avec métayage et fermage. Au total, entre terres, dîmes, droits seigneuriaux et rentes, la communauté bénédictine obtenait un revenu qui pouvait paraître très important vu de l'extérieur mais qui, une fois partagé entre tous et entamé par les nombreuses charges, était à peine suffisant. En outre, derrière sa puissance foncière, l'abbaye présentait de graves faiblesses, ayant été entraînée dans la spirale d'un endettement qui ne fit que croître tout au long du XVIII' siècle.

DEUXIÈME PARTIE L'INSERTION DANS LE MONDE ECCLÉSIASTIQUE

CHAPITRE PREMIER

UNE ABBAYE PARMI D'AUTRES

La vie au sein de la congrégation des Exempts se révéla peu contraignante pour Saint-Sever, cette association n'ayant eu pour but que de maintenir l'exemption, et non d'appliquer une quelconque réforme. En revanche, les changements apportés par la congrégation de Saint-Maur furent plus nombreux : les moines euxmêmes furent changés, et des contraintes institutionnelles et financières pesèrent sur la communauté. En échange, Saint-Maur offrait sa puissance, ses appuis, et parfois également une aide pécuniaire.

A un niveau plus local, l'abbaye bénédictine eut à organiser sa cohabitation avec les trois couvents de la ville, ceux des dominicains, capucins et ursulines, les deux dernières communautés ne s'étant installées qu'au cours du XVIII siècle à Saint-Sever. Cela se passa plutôt bien, quelques anicroches avec les dominicains exceptées. Quant aux communautés monastiques de la région, certaines occasionnèrent des difficultés, mais de façon très ponctuelle. La querelle la plus grave fut celle qui opposa les bénédictins de Saint-Sever aux bénédictines de Bordeaux pour la possession d'un prieuré, et où ce furent les moines qui durent céder. Cet épisode mis à part, on ne relève que de légères escarmouches avec deux communautés de la ville voisine de Mont-de-Marsan, les ursulines et les barnabites.

CHAPITRE II

UNE ENTENTE VARIABLE AVEC L'ÉVÊQUE

Face à une abbaye exempte, le rôle de l'évêque diocésain n'était pas facile à tenir, et d'autant moins que les bénédictins de Saint-Sever se montrèrent très jaloux de leurs privilèges. La plupart du temps, une certaine collaboration parvint à s'instaurer; il y eut notamment très peu de résistances pour l'approbation des candidats présentés par les moines à diverses cures ou chapellenies. On relève quelques refus de consécration et des questions de cérémonial sans conséquences trop importantes. En revanche, les difficultés furent nombreuses et beaucoup plus graves à l'occasion de visites pastorales du prélat dans la paroisse de Saint-Sever et des ordonnances qu'il rendit ensuite. Les conflits se trouvent concentrés dans la première moitié du XVIII' siècle, et furent sans doute aggravés par le jansénisme de la communauté bénédictine et par l'intransigeance de certains des protagonistes. A la fin de la période, le calme semblait rétabli.

CHAPITRE III

L'ABBAYE ET LA PAROISSE DE SAINT-SEVER

Les bénédictins étaient curés primitifs de Saint-Sever et, qui plus est, l'église paroissiale n'était autre que l'abbatiale. De ce fait, la communauté entendait contrôler la vie religieuse de Saint-Sever. Mais les moines eurent à gérer de nombreux conflits avec les vicaires perpétuels, d'une part pour des questions économiques, d'autre part pour des problèmes de partage des droits honorifiques : savoir qui ferait les processions, qui dirait tel ou tel office les agita beaucoup. Les déclarations royales en faveur des vicaires perpétuels attisèrent les différends. Ainsi, presque tous les curés successifs se soulevèrent à leur tour contre les bénédictins, jamais satisfaits du sort qui leur était fait.

CHAPITRE IV

LES CURÉS VOISINS : UNE LUTTE ÉCONOMIQUE

Les bénédictins étaient en contact avec bien d'autres curés que celui de Saint-Sever : leurs vicaires perpétuels dans d'autres paroisses et les curés avec lesquels ils entraient en concurrence pour la levée des dîmes. On remarque qu'un seul dépendant de l'abbaye s'insurgea, le curé d'Aurice, alors que ceux de la seconde catégorie évoquée le firent en nombre : sans doute disposaient-ils d'une plus grande liberté d'action à l'égard de la communauté bénédictine. En tous les cas, les revendications de ces curés, qui prirent tous l'initiative de l'offensive, furent uniquement économiques : elles portaient soit sur la prémice, soit sur les dîmes des terres novales, soit encore sur la possibilité d'obtenir un droit de remplacement quand leur part s'avérait insuffisante. La plupart n'obtinrent pas tout ce qu'ils demandaient, en dépit d'un acharnement souvent notable.

TROISIÈME PARTIE LES RELATIONS AVEC LE MONDE LAÏC

CHAPITRE PREMIER

UNE INGÉRENCE ROYALE DE PLUS EN PLUS MAROUÉE

Si la protection royale manifestée depuis les origines de l'abbaye ne manqua pas de continuer à s'appliquer à Saint-Sever, parallèlement, les ingérences du souverain se firent particulièrement pesantes. Certaines étaient anciennes, comme le droit d'oblat, la nomination de l'abbé depuis le concordat de Bologne de 1516, ou encore plusieurs exigences financières. Mais d'autres vinrent s'y ajouter. Le roi entreprit ainsi de contrôler la gestion du temporel des bénédictins de Saint-Sever et leurs dettes. Il voulut même vérifier le bien-fondé de l'exercice de leurs droits seigneuriaux, ce qui entraîna de nombreuses difficultés et déboucha notamment sur la suppression du péage levé jusque-là par les religieux. D'autre part, les taxes se firent de plus en plus lourdes et variées. La communauté de Saint-Sever ne put donc se soustraire, en dépit de ses réticences, aux conséquences de la montée en force du pouvoir royal.

CHAPITRE II

DES RAPPORTS TENDUS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SEVER

La municipalité de Saint-Sever avait peu à peu gagné en puissance face au pouvoir sans partage qu'exerçaient initialement les bénédictins sur la ville. Une rivalité s'instaura, avec son lot de conflits qui portèrent sur divers points : financiers, économiques et politiques. L'un des plus graves fut suscité par le refus de la communauté bénédictine d'acquitter la mayade, taxe sur le vin imposée par le corps de ville ; avec des intervalles de répit, il dura près de quatre-vingts ans et tourna tantôt au profit des moines, tantôt à celui de la municipalité. D'autres différends naquirent de la répartition des charges, comme l'entretien des chemins et ponts de la ville et la prise en charge des pauvres, ou encore du partage des droits : herbage et carnal, mais surtout possession de la justice et des droits de seigneurie. Qu'il s'agît de questions ouvertement politiques ou de problèmes apparemment économiques, l'exercice de la suprématie sur la ville sous-tendait tous ces conflits. Mais tout cela n'empêcha pas une certaine coopération de s'instaurer, et les deux parties de s'apprécier au-delà des crises.

CHAPITRE III

JURADES ET COMMUNAUTÉS D'HABITANTS : DES CONFLITS PONCTUELS

La municipalité de Saint-Sever ne fut pas la seule avec laquelle la communauté eut maille à partir : les jurades des villes et villages voisins, ainsi parfois que des assemblées d'habitants, entrèrent également en conflit avec les religieux. Le plus

256 THÈSES 1996

grave et le plus long fut sans doute celui qui opposa les bénédictins à toute une coalition de villages, avec à leur tête Grenade. Il s'agissait d'une question de navigation sur l'Adour, qui se trouvait entravée aux yeux des jurats et de leurs alliés par les digues des religieux. Au terme d'un long procès, les bénédictins perdirent leur cause mais ne se soumirent pas pour autant à la décision des tribunaux. C'est ce que l'on observe aussi dans l'affaire qui les opposa aux jurats de Mont-de-Marsan, lesquels voulaient les faire contribuer au payement d'un prédicateur. Dans le cas des jurats de Doazit et d'Horsarrieu, ce furent les bénédictins qui suscitèrent le procès, réclamant un hommage que la cour estima finalement indu. Quant aux communautés d'habitants, certaines refusèrent soudain d'acquitter les redevances religieuses, dîme pour Montaut, prémice pour Saint-Sever. Dans tous ces cas, la communauté bénédictine n'eut guère la partie facile et ses adversaires se montrèrent particulièrement acharnés.

CHAPITRE IV

DES PARTICULIERS SEULS FACE AUX BÉNÉDICTINS

Mis à part quelques périodes de tension, l'entente régna globalement entre les Saint-Séverins et la communauté bénédictine. Néanmoins, certains particuliers, seuls face aux religieux, eurent le courage ou la hardiesse de tenter de secouer leur joug. Le chevalier Benoît de Basquiat, maire de Saint-Sever, s'acharna ainsi pendant près de quarante ans à empêcher les bénédictins de détruire ses terres par leurs digues, qui détournaient le cours de l'Adour et causaient des inondations. En fin de compte, il dut se résoudre à céder ses terres. Mais, dans la plupart des cas, l'opposition des particuliers ne se traduisit que par des affaires ponctuelles : larcins commis dans les bois, refus d'admettre que le bétail pâturant sur des lieux en défens soit tué. Les diverses taxes ou redevances exigées par les bénédictins, droit de péage, lods et ventes ou encore dîme, furent aussi souvent contestées, mais sans guère de succès pour les protestataires.

CONCLUSION

Ainsi, la communauté bénédictine eut à affronter des adversaires venus de toutes parts, plus ou moins acharnés. Elle-même suscita nombre de conflits, jalouse qu'elle était de ses droits et prérogatives. Mais, si les procès qu'elle eut à soutenir peuvent paraître excessivement nombreux, il faut reconnaître que le recours à la justice était souvent le seul moyen pour elle de défendre ses droits, réellement menacés à diverses reprises. Dans un monde en mutation, l'abbaye lutta donc pour maintenir sa prééminence, et n'y parvint pas toujours. Les conflits l'affaiblirent, ne serait-ce que sur le plan financier : ils furent pour beaucoup dans l'accumulation de ses dettes.

Néanmoins, en dépit de ces multiples tensions, l'abbaye était bien insérée dans son milieu. C'était une maison importante dans la congrégation de Saint-Maur, et relativement appréciée par ses voisins laïcs, qui la jugeaient utile et demandèrent son maintien aux autorités révolutionnaires. Si la communauté s'accrochait à ses droits passés, elle sut aussi aller de l'avant, notamment en prêtant

massivement serment à la Constitution en 1790. Ce dernier point n'est qu'une preuve supplémentaire de son souci de conserver sa place et de jouer un rôle dans le monde. Cette préoccupation sous-tendit la plupart de ses actions, et en cela l'abbaye de Saint-Sever est un exemple représentatif de bien d'autres communautés mauristes.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Union de Saint-Sever à la congrégation des Exempts (1589). – Récit du conflit avec l'évêque d'Aire (1701). – Bail à ferme (1731).

ANNEXES

Cartes de la région et de Saint-Sever. - Glossaire. - Index.

